



Achat d'un terrain en vu d'une construction

Par **Visiteur**, le **22/09/2008** à **00:21**

bonjour, j'ai signé un compromis de vente pour l'achat dun terrain en vu d'une construction. on ne m'a pas remis d'exemplaire ni meme demandé un cheque de réservation. le 03 03 07 j'ai reçu une lettre RAR contenant:le contrat de construction,un descriptif,un plan de situaton,et une notice d'information. pas de contrat de réservation du terrain ni de compromis de vente que j'ai signé chez le constructeur. est- normal ? le délais de 7 jours etant passé puis-je demander au constructeur de me faire parvenir le compromis de vente et le contrat de réservation du terrain en RAR avec un nouveau délais de 7 jours de réflexion ? merci pour votre réponse.